

Rendre visite à ses proches en Ehpad

Rendre visite à ses proches en Ehpad

Cet assouplissement des règles de confinement était très attendu par les familles et les seniors. En effet, beaucoup de pensionnaires de maisons de retraite vivaient assez mal l'isolement forcé. Depuis lundi dernier il est donc possible de faire des visites dans des établissements pour personnes âgées et à ceux qui accueillent des personnes en situation de handicap. Ces visites doivent se faire à la demande du résident, dans des conditions très précises.

Quelles démarches entreprendre ?

Dans un premier temps, il faut impérativement prendre rendez-vous par téléphone.

Au vu des circonstances liées aux contraintes sanitaires en vigueur, les visites journalières seront limitées en priorité aux résidents présentant des signes de dépression ou encore atteints de dénutrition. Il faudra plusieurs semaines pour que la majorité des résidents en Ehpad puisse avoir la visite de leurs proches.

Pour se rendre au rendez-vous les visiteurs doivent fournir leur pièce d'identité et leur attestation dérogatoire indiquant le motif familial impérieux. Ce motif n'implique pas de restriction en termes de distance ni de durée.

Un protocole fourni par les pouvoirs publics détermine le déroulement des visites. Elles sont de 30 minutes à 1 heure et limitées à deux personnes majeures. Une prise de température peut être effectuée et les visiteurs doivent signer une déclaration sur l'honneur attestant ne pas avoir pris de traitement contre la fièvre et l'absence de symptômes du covid-19.

Dans la mesure du possible, il est préconisé de faire les rencontres à l'extérieur comme par exemple dans le jardin de l'Ehpad. Si la personne visitée ne peut pas se déplacer, il peut être envisagé une visite dans son espace privatif.

Les gestes barrières et une distanciation de 1 ou 3 mètres sont à appliquer scrupuleusement et les embrassades et contacts physiques sont interdits. Les visiteurs doivent être équipés de masques, voire de surblouses et de surchaussures. Il faut prévoir entre 20 et 30 minutes entre chaque visite, pour procéder à la désinfection des lieux.

Ce dispositif va être maintenu un certain temps et pour le moment il n'y a pas de précision sur la limite de durée.